

République Française

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2024.36

Département des Yvelines

78170

## NOMINATION DE MONSIEUR PHILIPPE POUDOU EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L.123-6, R.123-12 et R.123-13,

Vu la délibération n°2020.02.09 du Conseil municipal en date du 9 juin 2020 fixant à 16 le nombre des Administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale, dont 8 membres élus au sein du Conseil municipal et 8 membres nommés par le Maire,

Vu l'arrêté municipal n°2020.59 du 22 juin 2020 nommant les 8 membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu la nécessité de remplacer Monsieur Xavier MARMIN, à compter du 26 mai 2024 en représentation du collège des associations de l'insertion et de la lutte contre les exclusions au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

Vu la candidature de Monsieur Philippe POUDOU, membre du bureau trésorier de l'Unité Locale de la Croix-Rouge, proposée par courrier du 13 mai 2024 par Monsieur Michel RENAUT, Administrateur provisoire de l'Unité Locale de la Croix-Rouge, dont le siège est situé au 17, avenue André-René Guibert - 78170 LA CELLE SAINT-CLOUD,

Vu l'affichage administratif de l'avis de publicité aux associations concernées de la vacance du siège sur la période du 17 avril au 17 mai 2024,

Considérant que Monsieur Philippe POUDOU succède à Monsieur Xavier MARMIN,

## ARRÊTE

Monsieur Philippe POUDOU, représentant des associations de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, est nommé membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de La Celle Saint-Cloud à compter de la signature du présent arrêté, jusqu'au prochain renouvellement du Conseil Municipal.

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par les textes de loi en vigueur. Il pourra être contesté devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20240530-2024-36-AR Date de réception préfecture : 30/05/2024

Article 3:

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur Philippe POUDOU

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 29 mai 2024

Le Maire

Olivier DELAPORTE Vice-Président de Versailles Grand Parc

certifie sous sa le Maire responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de la Celle-Saint-Cloud et d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles.

Notifié le :

31/05/2024

Philippe POUDOU

Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20240530-2024-36-AR Date de réception préfecture : 30/05/2024